

mais il est probable qu'elles ont été achetées surtout par des coopératives ou leurs membres.

Les coopératives locales de vente et d'achat peuvent obtenir des prêts des caisses populaires, des caisses populaires centrales, des coopératives de gros et des sociétés coopératives d'assurance. Dans plusieurs provinces, les excédents d'argent des coopératives locales et de gros sont déposés à une caisse populaire centrale.

Les coopératives de pêcheurs

On trouve des coopératives de pêcheurs dans toutes les provinces; en 1966, il y avait 83 coopératives de ce genre comptant 10,000 membres. Elles ont vendu pour 27 millions de dollars de poisson et trois millions d'agrès de pêche. Il existe trois fédérations de coopératives de pêcheurs: *United Maritime Fishermen*, Les Pêcheurs Unis du Québec et *Saskatchewan Co-operative Fisheries Limited*.

En Colombie-Britannique, tous les pêcheurs peuvent devenir membres d'une coopérative centrale importante, la *Prince Rupert Fishermen's Co-operative Association*. Cette société exploite des établissements de transformation du poisson à Prince Rupert et à Vancouver, ainsi qu'un commerce d'agrès de pêche à Prince Rupert. Les pêcheurs de la Colombie-Britannique ont aussi des régimes coopératifs de crédit et d'assurance.

Les coopératives de services

Ce groupe comprend des coopératives d'assurance, d'électricité, de logement et d'autres services, y compris l'eau, le transport, l'entreposage frigorifique et le nettoyage des semences. En 1966, le nombre de coopératives de services qui ont fait rapport (non compris les coopératives d'assurance autres que les coopératives d'assurance pour frais médicaux) s'est élevé à 663; elles comptaient 273,000 membres; leur chiffre d'affaires s'est élevé à 32 millions de dollars et leur actif à 101 millions de dollars.

L'assurance -- Il y a des sociétés coopératives d'assurance dans toutes les provinces; elles vendent de l'assurance-vie, de l'assurance-automobile, de l'assurance contre les incendies, la grêle et les pertes en général, de l'assurance-cautionnement et de l'assurance pour les frais médicaux.

Au moment de leur fondation, quelques-unes des sociétés d'assurances mutuelles ressemblaient en principe aux coopératives. En raison des dispositions statutaires concernant les sociétés d'assurance-vie au Canada, il est difficile de maintenir une régie démocratique à l'égard de l'assuré dans une société d'assurance importante. Quelques-unes des sociétés mutuelles moins importantes, spécialement dans le domaine de l'assurance-incendie sur la ferme, fonctionnent comme les coopératives.

En 1966, il y avait au Canada environ 50 coopératives d'assurance médicale. Au début, l'hospitalisation était le principal service offert aux membres. L'adoption d'un régime d'hospitalisation par les gouvernements fédéral et provinciaux a modifié le rôle de ces coopératives, mais elles offrent encore de l'assurance médicale générale.